

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 121 (1976)
Heft: 6

Vereinsnachrichten: Rapport d'activité du comité central 1973-1976

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport d'activité du Comité central 1973-1976

La Société suisse des officiers est dirigée selon le système du Vorort assuré pour trois ans par une section cantonale avec l'appui de représentants d'autres régions et sections et de sections d'armes. Le Vorort a passé en 1973 de Bâle à la section vaudoise. Son mandat prendra fin à l'Assemblée des délégués en juin 1976 à Montreux. La **Revue militaire suisse** est heureuse de présenter les passages les plus importants du rapport du Comité central 1973-1976 et tient à en remercier son président, le colonel René Huber, Lausanne.

La Rédaction

1. Généralités

Elu à l'Assemblée des délégués du 16 juin 1973 à Bâle, le Comité central a été constitué comme suit:

Représentants du Vorort (canton de Vaud):

Col René Huber, président central, Lausanne
Col Jacques Matile, vice-président, Lausanne
Col EMG René Begle, Lausanne
Cap Daniel Marguerat, Lausanne

Membres ayant déjà fait partie du précédent Comité central:

Lt col Hans-Rudolf Nebiker, vice-président, Diegten
Col Hans-Peter Bandi, Brugg
Lt col Hans-Jürg Gallusser, Bâle
Maj Roberto Vecchi, Lugano

Membres élus pour la première fois:

Col EMG Norbert Ehrat, Zurich
Col Anton Schärli, Münchenstein
Col EMG Ernst Mühlemann, Ermatingen
Lt col Pierre Devaud, Fribourg
Lt col Jean Rubeli, Genève
Maj Jacques Cottier, Genève
Maj Friedrich Nussbaumer, Zoug

Le Comité central a nommé le cap Philippe Pidoux, Lausanne, en qualité de secrétaire central et le cap Henri M. Vidoudez en qualité de caissier central. Douze des membres du Comité central représentaient des sections cantonales et trois des sections d'armes.

Le Comité central s'est réuni à dix-sept reprises. Les rédacteurs de l'ASMZ, de la « Revue militaire suisse » et de la « Rivista militare della Svizzera italiana » ont régulièrement assisté aux séances.

En outre, chaque fois que cela a paru utile, des représentants de sections ou de commissions ont été invités à participer aux séances avec voix consultative. Cette façon de procéder pour liquider les affaires les plus importantes s'est révélée très fructueuse. Par ailleurs, le Comité central a désigné des groupes de travail pour l'étude des principaux problèmes qu'il devait débattre.

2. Relations avec le Département militaire fédéral

Les entrevues bisannuelles entre le Département militaire fédéral et la Société suisse des officiers se sont poursuivies et se sont révélées particulièrement riches à tous égards. Dans un climat de confiance réciproque qu'il sied de relever, ces entrevues constituent une source de contacts au plus haut niveau qui ne peut que mieux faire saisir l'esprit de désintéressement et la volonté de servir qui animent ceux qui entendent soutenir une armée réellement apte à remplir les missions que l'on attend d'elle.

Les thèmes suivants ont notamment été abordés lors de ces entrevues:

- la conception globale du ravitaillement;
- la planification dans l'artillerie;
- la défense antichar;
- le service civil;
- l'information;
- la défense spirituelle et la guerre psychologique;
- les problèmes budgétaires militaires;
- l'organisation des états-majors des unités d'armée.

La Société suisse des officiers a ainsi pu faire valoir son point de vue dans des domaines qui la préoccupent au plus haut point, que ce soit sur le plan matériel ou sur le plan psychologique et politique.

L'apport à la défense nationale que constitue cette activité de la Société suisse des officiers a été complété par des actions plus directes lorsque cela a paru utile et nécessaire, tant auprès des hautes instances de l'armée qu'auprès des membres des Chambres fédérales. Il y a lieu de relever à ce propos l'entrevue qu'a accordée à notre commission « Volonté de défense » la délégation du Conseil fédéral pour les affaires militaires à propos des crédits d'armement et d'instruction. L'entretien s'est déroulé dans les meilleures conditions et a joué un rôle non négligeable pour la suite des discussions consécutives à la récession économique qui a marqué la seconde partie de la législature du Comité central.

Le Comité central se fait un impérieux devoir de remercier respectueusement Monsieur le Conseiller fédéral Rudolf Gnägi et ses collaborateurs, notamment Messieurs les Commandants de Corps Vischer et Lattion pour la compréhension manifestée à notre égard et pour la disponibilité dont ils ont marqué les relations avec notre Société.

3. Relations avec les sections

La Société suisse des officiers compte actuellement 39 sections, dont 24 sections cantonales, 14 sections d'armes et une section à l'étranger (Belgique). L'effectif total de ces sections est au 31 mars 1976 de 32 000 membres en chiffre rond.

Le recrutement doit être adapté aux nouvelles conceptions qui conviennent aux jeunes générations. Une nouvelle action de recrutement à long terme a été mise sur pied en mars 1976. Elle prévoit notamment des exposés sur les buts et les activités de la SSO dans toutes les écoles d'officiers, avec la distribution aux aspirants de l'une des trois publications de la SSO, l'ASMZ, la RMS ou la RMSI. Grâce au soutien que nous offrent les commandants d'école d'officiers et les services du DMF dans ce domaine, nous sommes convaincus que nos effectifs ne peuvent que s'accroître pour le plus grand profit de notre armée. Nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance à tous ceux qui par leur dévouement et leur engagement contribuent au succès du recrutement.

Au cours de l'exercice écoulé, deux projets de création de nouvelles sections ont vu le jour. Le premier, présenté par un groupement d'officiers pontonniers, a été rapidement abandonné. Quant au second, il évolue dans le sens de la réunion d'officiers des troupes blindées en

un sous-groupement qui se rattachera vraisemblablement à la société des officiers des troupes motorisées déjà existante, de telle sorte que cette éventuelle création ne modifiera pas le nombre des sections membres de la SSO.

Les relations du Comité central avec les sections peuvent être qualifiées de bonnes, alors même que trop rarement encore il est possible d'établir des contacts suffisamment suivis pour fonder une attitude si ce n'est unanime, du moins largement majoritaire vis-à-vis de l'extérieur.

La Conférence des présidents n'est qu'un organe consultatif et la convocation d'une assemblée des délégués, seule compétente pour prendre des décisions, apparaît trop lourde. Dès lors, il n'est pas exagéré de dire que toute l'activité de la SSO — et plus particulièrement celle de son Comité central — est paralysée par une structure qui ne donne la compétence de décision qu'à un organisme qui se réunit une fois tous les trois ans et établit un budget à trop longue échéance. Afin de remédier à cette situation réellement négative, le Comité central, après avoir lui-même abondamment discuté de solutions nouvelles, s'est rallié à un projet de modification des statuts qui émanait de la Société zurichoise des officiers, qu'il a quelque peu remanié et qui sera soumis au vote de l'Assemblée des délégués le 12 juin 1976. En bref, ce projet transfère la compétence de décision de l'Assemblée des délégués à la Conférence des présidents, laquelle se réunirait en séance ordinaire une fois par année pour notamment décider des principales options et accepter le budget. Quant à l'Assemblée des délégués, elle devient essentiellement l'instance de recours contre les décisions de la Conférence des présidents, tandis que l'Assemblée générale voit son caractère de manifestation publique des points de vue généraux et de vitalité de l'Association encore plus accentué.

L'adoption des modifications statutaires proposées ne pourra que donner plus de réalité, d'importance et de sens de la cohésion à une association qui, dans les temps actuels, doit avec toujours plus d'acuité exprimer la fidélité au pays et à l'instrument de sa défense.

4. **ASMZ für alle**

La réalisation de « ASMZ für alle », décidée par l'Assemblée des délégués du 16 juin 1973, n'a pas trop eu à souffrir des réticences qui

avaient été largement exprimées il y a trois ans. Certes, il a fallu corriger quelques conséquences désagréables du système, et il a fallu faire preuve de patience et de persuasion en certains cas, mais on peut affirmer qu'aujourd'hui l'obligation à laquelle sont soumis nos membres suisses alémaniques est parfaitement assimilée pour le plus grand profit de l'ensemble. Cet exemple doit être suivi tant au-delà des Alpes par nos camarades de langue italienne que de l'autre côté de la Sarine par les officiers francophones. Il ne pourrait résulter d'une unité de traitement en cette matière qu'un enrichissement particulièrement heureux pour tous.

Il y a lieu de remercier ici celui qui fut le premier rédacteur en chef de la nouvelle ASMZ et qui a donné dès le départ une grandeur qui a largement contribué au succès de la formule, le col EMG Walter Schaufelberger. Pour des raisons professionnelles, il a dû quitter sa fonction en cours de législature.

Nos remerciements s'étendent à celui qui a repris la tâche et qui la remplit avec un dévouement et une compétence qui maintiennent au plus haut degré la valeur de notre publication en langue allemande, le divisionnaire Ernst Wetter.

5. Revue militaire suisse et Rivista militare della Svizzera italiana

Les représentants de ces deux périodiques, soutenus par la SSO, ont régulièrement assisté aux séances du Comité central. Nous avons eu la douleur de perdre en cours de législature le représentant de notre publication italienne, le brigadier Lucchini, qui s'est dépensé sans compter pour la défense de l'ethnie cisalpine et qui a été un conseiller précieux pour le Comité central.

La généralisation de l'ASMZ est suivie attentivement par la RMS et la RMSI, et le Comité central est d'avis qu'on ne pourrait retirer qu'un grand profit d'une obligation générale d'abonnement à l'une de nos trois revues.

6. Efforts principaux du Comité central

Les problèmes dont le Comité central doit s'occuper, soit qu'ils s'imposent d'eux-mêmes à son attention, soit qu'ils lui sont proposés par les milieux intéressés, soit encore qu'ils apparaissent au cours des

délibérations, sont légion. Compte tenu de notre organisation et des possibilités d'une association telle que la nôtre, des choix doivent être opérés. C'est ainsi qu'il a paru au Comité central que l'accent devait être porté sur les questions suivantes :

- la volonté de défense;
- la préparation spirituelle à la défense et la conduite psychologique de la guerre;
- le service civil;
- les activités hors service;
- l'armée et les finances fédérales;
- la défense antichar;
- l'artillerie;
- la composition des états-majors des unités d'armée.

A ces sujets, il y a lieu de faire les remarques suivantes.

6.1. La volonté de défense

Afin de lutter avec une efficacité réelle contre une certaine tendance, que la conjoncture de ces dernières années explique, les officiers de Suisse orientale ont mis sur pied une commission présidée par le major Daniel Urech, de Glaris. Celle-ci a élaboré une étude intitulée « Sommes-nous menacés — sommes-nous prêts ? » montrant aux sections cantonales et à leurs membres comment intervenir activement dans les discussions sur la défense nationale. L'étude part du principe que l'officier assume, chez nous, une responsabilité nationale. Il s'ensuit que la Société des officiers doit contribuer à affirmer la volonté de défense de notre peuple. Il importe de mettre les membres de la Société en mesure de s'engager personnellement dans ce but.

Constatant l'impact de cette commission, le Comité central en a fait une commission nationale en étendant sa zone d'action à tout le pays.

La commission a créé des groupes de travail. Le groupe « presse » doit contribuer à élargir et à rendre plus objective et constructive l'information par la presse. Il a établi un guide, à l'intention des sections cantonales, pour la collaboration avec la presse. Un séminaire pour les responsables de la presse des sections cantonales a réuni 80 participants.

Le groupe « télévision » a pour but de rendre plus équilibrée l'information sur la politique de sécurité et sur l'armée. Il a également établi

un guide pour la collaboration avec la télévision et la radio. Il cherche à resserrer les contacts avec les responsables de ces deux media.

Le groupe « jeunesse et défense nationale » a mis l'accent sur ce qui devrait être fait dans les écoles. Il veut collaborer à l'établissement de moyens didactiques adéquats. A plus longue échéance, il s'agit de donner une information sérieuse sur la politique de sécurité et la défense nationale dans toutes les écoles du degré moyen ainsi que dans les écoles professionnelles.

Le groupe « politique, partis et autorités » veut promouvoir la volonté de défense dans les partis politiques et chez les membres des autorités. Elle recherche à cet effet des contacts directs avec les membres des Chambres fédérales.

Dans l'ensemble, la commission a déjà obtenu de bons résultats, notamment pour faire mieux comprendre les exigences financières d'une défense militaire crédible. Mais pour continuer à faire œuvre utile, la commission a besoin de l'appui de toutes les sections de la SSO¹.

6.2. La préparation spirituelle à la défense et la conduite psychologique de la guerre

Une commission pour l'étude de ce problème majeur a été formée par le précédent Comité central, sous la présidence du col H.-G. Bandi, de Berne. Le rapport final a été déposé au cours de l'été 1974. Il a notamment proposé une réorganisation du service Armée et Foyer. Dès lors, le Comité central a discuté de ce document constructif avec les représentants du Département militaire fédéral lors de l'entrevue du 23 octobre 1974. Ceux-ci ont accueilli très favorablement les conclusions qui leur étaient ainsi présentées. Le rapport est en main du nouveau chef d'Armée et Foyer pour exploitation.

6.3. Le service civil

Problème majeur de nature à modifier les structures mêmes de l'Etat, le service civil, tel qu'il a été étudié par le Département militaire fédéral à la suite de l'aboutissement de l'initiative dite de Münchenstein, a été abondamment discuté tant au sein du Comité central que lors de la

¹ Résumé du rapport particulier de la commission « Volonté de défense » (Réd.).

Conférence des présidents du 5 avril 1975. Bien qu'en principe opposée à une très large majorité à l'initiative de Münchenstein, la Conférence des présidents, se ralliant au point de vue du Comité central, a décidé de ne pas exclure à priori la possibilité de créer sur des bases différentes un service civil limité à une catégorie précise de citoyens. Depuis cette prise de position, les autorités fédérales poursuivent l'étude d'une solution au problème qui leur a été imposé par le vote des Chambres fédérales. La Société suisse des officiers reste vigilante et prendra à temps la position que lui dicte sa raison même d'exister.

6.4. L'armée et les finances fédérales

L'euphorie de la période de haute conjoncture n'a pas eu pour l'armée, on s'en doute, un effet bénéfique. Il était facile pour ceux qui entendent contester cette institution de laisser croire qu'elle était dépassée. Ces critiques ont porté un certain coup à l'armée. plus particulièrement sur les crédits indispensables à son équipement, à son armement et à son instruction, et cela au moment où l'effort social de la Confédération était considérable et où la montée des prix rendait particulièrement onéreuse toute acquisition. Quant à la récession qui s'amorça dès 1974, elle ne pouvait que jouer un rôle négatif à l'égard de notre instrument de défense. Cela explique dans une large mesure que les crédits alloués à la défense militaire soient tombés à un niveau que, pour notre part, nous jugeons insuffisant, car il est notamment de nature à porter atteinte à la crédibilité que l'on doit avoir tant dans notre volonté de défense que dans la valeur des matériels indispensables à cette affirmation.

La nouvelle commission « Volonté de défense » de la Société suisse des officiers s'est penchée sur cet important problème et a mené une campagne d'envergure auprès de nos représentants aux Chambres fédérales pour lutter contre une tendance simpliste de retirer à l'armée certains des crédits pour résoudre le problème de leur octroi à d'autres rubriques budgétaires. Le Département militaire fédéral et, par la suite, la délégation du Conseil fédéral pour les affaires militaires, ont été tenus au courant de notre action. Le but poursuivi a été atteint: les crédits précédemment alloués n'ont pas été diminués lors du réexamen de l'ensemble des dépenses fédérales, et il faut tenir compte à l'avenir des réactions que pourrait susciter toute velléité de ne pas consentir

les sacrifices indispensables au maintien d'une défense nationale populaire et efficace.

6.5. La défense antichar

Les délais qui sont apparus dans le choix et l'introduction des nouvelles armes antichars indispensables ont préoccupé de nombreux milieux, et le Comité central a eu à s'occuper à de nombreuses reprises de ce problème, sur la base d'études et de rapports de la Suisse orientale notamment. Puis il l'a porté à l'ordre du jour de deux des entrevues avec le Département militaire fédéral. Il a ainsi obtenu une information de nature à dissiper ses craintes et à permettre une mise au point dans la troupe elle-même.

7. Remarques finales

Durant ces trois dernières années, le Comité central a dû rappeler que même en période d'euphorie on ne doit pas négliger de fournir certains efforts de préparation, car on n'improvise pas au dernier moment l'engagement d'un instrument conçu pour les seules périodes de crise. En ce sens, l'accent a été porté sur le maintien de notre volonté de défense et sur l'acceptation de certains sacrifices financiers. Le Comité central a, dans ce but, engagé certaines dépenses qui ne pouvaient être prévues au moment de l'élaboration d'un budget triennal. Il l'a fait en partant de l'idée que les réserves existantes doivent précisément servir dans les périodes de crise. Ce faisant, il a le sentiment d'avoir accompli ce que l'on pouvait attendre de lui.

Le Comité central remercie tous ceux qui l'ont aidé et soutenu. Il souhaite à ses successeurs une action fructueuse pour le maintien des valeurs nationales, dans le respect des droits individuels, au profit d'une contribution à l'établissement d'une ère de paix et de progrès.

Mars 1976

Le Président central:
Col René Huber

Le Secrétaire central:
Cap Philippe Pidoux